

Le vendredi 09 juin 2023 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Guy CAMUS, Maire.

**Présents** : Mesdames BENOIT Francine, MUTEREL Nadine, Messieurs LANEAU Philippe, SAMYN Philippe, JADART Michel, DEVIE Jean et PAIN Anthony.

**Absents excusés** : Madame BERNARD Marie-Claude et Monsieur MATHIEU Laurent

**Procuration** : Madame BERNARD Marie-Claude a donné pouvoir à Monsieur SAMYN Philippe

**Secrétaire de séance** : Monsieur SAMYN Philippe

**Ordre du Jour :**

- Approbation procès-verbal séance du 11 avril 2023
- Avis sur installation classée (unité de méthanisation à Ecly)
- Loi 3DS base adresses locales. Obligation pour 2024
  - Départ locataire et attribution logement
  - Remboursement assurance
- Compte-rendu commission des bâtiments, environnement et cimetières
- Demande d'un Artisan boucher pour une installation à Chaumont-Porcien
  - Achat locaux de la poste de Chaumont-Porcien
  - Questions diverses

**- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur SAMYN Philippe est désigné, secrétaire de séance

**- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 11 AVRIL 2023**

Monsieur DEVIE Jean, absent excusé lors de la séance du 11 avril 2023, s'étonne de la proposition d'achat d'un broyeur d'accotement. En effet, Monsieur DEVIE, Président de l'Association Foncière de Chaumont-Porcien, fait remarquer que l'Association possède ce genre de matériel et effectue le broyage des accotements pour la commune de Chaumont-Porcien.

Monsieur CAMUS Guy répond que cet achat n'aura pas lieu et qu'il en sera de même pour la balayeuse.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

**- AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE**

Augmentation de la capacité d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Ecly.

Par arrêté préfectoral n° 2023-200 du 24 avril 2023 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL THORIN ENERGIES sise 77, chemin de Thorin à Ecly (08300) en vue de l'augmentation de la capacité d'une unité de méthanisation, à l'adresse lieu-dit « Chambranleux » sur le territoire de la commune d'Ecly au titre de la rubrique 2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

**La consultation du public se déroule du mardi 30 mai 2023 au mardi 27 juin 2023 inclus, en mairie d'Ecly, le mardi de 17H30 à 18H30 et le jeudi de 9H00 à 12H00.**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable à l'augmentation de la capacité d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Ecly.

### **- LOI 3DS**

La loi 3DS impose à toutes les communes, quelle que soit leur taille, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits. Cela passe par la création d'une base adresses locales. L'échéance est 2024.

Le jeudi 27 avril 2023, Monsieur ROSSI Laurent, Responsable Action Commerciale à proposer la prestation de la poste en lien avec la loi 3DS, en présence de Monsieur LANEAU Philippe et DISCOURS Bénédicte.

Le dossier d'adressage se fait en 5 phases (dont 1 en option) :

- rapport méthodologique (inventaire des voies et lieux dits) 469.83 € H.T
- audit et conseil (changement de noms de voies...) 960.00 € H.T
- réalisation du plan d'adressage 1 545.78 € H.T
- option accompagnement autre 300.00 € H.T
- fin de prestation 156.61 € H.T

Devis d'un montant de 3 432.22 € H.T (3 132.22 € H.T sans l'option)

Récupération de la TVA car dépense d'investissement.

Au regard du travail important à effectuer, la dépense sera imputée sur l'exercice 2024.

Monsieur LANEAU Philippe informe que l'obligation de la création d'une base d'adresses, jusqu'ici obligatoire pour les communes de plus de 2 000 habitants, est désormais étendue à toutes les communes.

Monsieur LANEAU Philippe rappelle que ce sujet a déjà été abordé par le Conseil, et que la qualité de certaines adresses actuelles est à améliorer. Plusieurs noms de rues identiques posent problème. Exemple : une livraison située grande rue à Chaumont-Porcien est arrivée à Adon grand rue.

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'adresse dans notre commune, pour un meilleur accès aux informations et aux services (réseaux, livraisons, soins, services d'urgences.)

Les Membres du Conseil Municipal,

Acceptent à l'unanimité des membres présents

- le devis de la poste (moins l'option d'accompagnement)
- autorise monsieur Le Maire à signer le contrat

### **- DEPART LOCATAIRE**

Le locataire du 3 rue de Reims à CHAUMONT-PORCIEN a donné son préavis. Le logement est libre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.

L'état des lieux effectué par Monsieur LANEAU étant sans observation, la caution de 120.00 € versée à l'entrée du locataire, doit être restituée.

Monsieur LANEAU informe d'un second départ : le locataire du 5 rue de Reims, pour le 30 juin 2023. Quatre postulants actuellement.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité des membres présents, la restitution de la caution du logement 3 rue de Reims, décident de maintenir le prix du loyer actuel pour le futur locataire et donnent la délégation d'attribution du logement 3 rue de Reims, à Monsieur Le Maire.

### **- REMBOURSEMENT ASSURANCE**

Suite à la déclaration d'un sinistre sur le KUBOTA G23, le montant de l'expertise vétusté déduite est d'un montant de 1 255.27 € H.T. 1 506.32 € T.T.C

Groupama nous adresse un chèque de 1 386.36 € T.T.C (franchise déduite de 20.00 €).

Les membres du Conseil Municipal acceptent le montant de l'expertise et l'encaissement du remboursement de l'assurance GROUPAMA, pour un montant de 1 386.36 € T.T.C.

### **- COMMISSION BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT et CIMETIERES**

Les membres de la commission se sont réunis le lundi 5 juin 2023.

Compte rendu présenté par Monsieur LANEAU Philippe, Vice-président de la commission bâtiments, environnement et cimetières.

Document sur table.

Les subventions de la salle des fêtes interpellent Monsieur JADART Michel. A la dernière séance, l'avis était non favorable.

Monsieur LANEAU Philippe explique :

- Pour la Région : pas éligible
- Pour la DETR : avis défavorable prononcé par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, la DETR n'a pas suivi l'avis et a attribué une subvention de 3 700 €.

C'est l'entreprise FONDER qui est retenue. Etant auto entrepreneur, pas de TVA sur facture. C'est déjà cette entreprise qui a remplacé les portes de l'atelier communal.

Monsieur JADART Michel précise que si la décision était de mettre un chauffage au sol pour la salle des fêtes, il faut penser à la hauteur sous plafond.

#### Perspectives pour 2024 :

- Le logement situé au 12 place de la mairie : peinture du rez-de-chaussée à faire, mur et plafond à remettre en état suite à fuite d'eau.
- Couverture en ardoises naturelles du 12 et 14 place de la mairie
- Lasure de la maison des services et des fenêtres de l'école de musique
- Salle de bains du logement de la mairie à terminer
- Porte sur le perron de l'école de musique à remplacer
- Fenêtres de la salle des fêtes à remplacer

Monsieur DEVIE Jean indique que la coiffeuse a réclamé une rampe handicapée.

- Habillage conteneurs à verres

Suite à observation du Jury National des Villes et Villages Fleuris, l'habillage des conteneurs à verres a été réalisé par Monsieur LANEAU Philippe et un employé communal. Beaucoup de mères de famille réclament une aire de jeux. Celle-ci pourrait être réalisée à l'emplacement des arbres fruitiers ou derrière l'église.

Monsieur LANEAU Philippe donne les informations suivantes :

- la RDTA ne prend plus le local technique.
- la Communauté de Communauté des Crêtes Préardennaises organise un atelier de participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le 15 juin 2023, à la salle des fêtes de Chaumont-Porcien, de 18h à 21h. Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à cet atelier
- compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association ASPC en date du 8 juin 2023.
- convention de mise à disposition bureaux de l'ADMR au 9 grande rue à mettre à jour. Un bureau sur les deux sera partagé avec les animatrices « vie sociale et partagée en résidences seniors ».
- Le toit du préau de Saint Berthauld est terminé. Le toit est fait de tôle tuile. Manque quelques planches de rive.
- bois coupé de Saint Berthauld : l'entreprise de Belgique a vendu le bois coupé. La commune ne peut donc plus intervenir.

#### **- INSTALLATION D'UNE BOUCHERIE CHARCUTERIE A CHAUMONT-PORCIEN**

Un Artisan boucher souhaite s'installer à Chaumont-Porcien. Cet Artisan a été mis en relation avec le propriétaire du local situé rue principale. A ce jour, pas d'information supplémentaire.

#### **- ACHAT DES LOCAUX DE LA POSTE**

Suite à la proposition d'achat du Conseil Municipal en date du 11 avril, un représentant de la poste a contacté Monsieur Le Maire pour une contreproposition tarifaire avec condition. La condition est que la commune prenne à sa charge l'agence postale.

Après débats, les membres du Conseil Municipal n'acceptent pas la contreproposition et maintiennent le prix voté en avril 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Travaux neufs d'éclairage public réalisés par la FDEA

Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal en mars 2023 concernant la fourniture et pose de 9 horloges astronomiques (candela EP),

Récapitulatif de la participation financière provisoire de la commune :

Prestation de l'entreprise (pose et raccordements) : 9 898.20 € HT

Subvention de la FDEA (80% du montant H.T de la fourniture, pose et raccordement) : 7 918.56 €

Montant de la participation communale (20% du montant H.T) : 1 979.64 €

Montant de la TVA (éligible au FCTVA) : 1 979.64 €

Montant à régler par la commune auprès de la FDEA : 3 959.28 €

Considérant que, après déduction de la prise en charge de la FDEA, le montant total restant à charge pour la commune est de 3 959.28 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents, le montant de la participation financière restant à charge de la commune et autorisent, Monsieur Le Maire à engager la dépense.

### - Nomination d'un référent déontologue pour les élus locaux

L'article 218 de la loi 3 DS impose aux communes et établissements publics locaux de nommer par délibération un REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes (CDGFPT 08), propose la solution suivante : Prendre une délibération portant désignation du référent déontologue pour les élus locaux et adhérer à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDGFPT 08.

Les membre du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décident de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes désignées par le CDGFPT 08,
- Décident l'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la fonction publiques territoriale des Ardennes,
- Adoptent la charte de l'élu local définie en annexe
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

### - Intégration de la commune dans la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Le Maire expose que la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a proposé à la commune de Chaumont-Porcien, d'intégrer le dispositif ORT en signant la convention Petites Villes de Demain. Le choix s'est porté sur la commune car elle répondait aux critères de l'ORT à savoir : la présence de commerce et de services en nombre suffisant, une problématique autour de l'habitat et l'existence d'un centre bourg au sein du village.

Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire sur la période 2023-2026.

Le Maire précise que le choix final des communes retenues pour l'ORT sera fait par le Préfet du Département.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité des membres présents, l'intégration de la commune dans la convention Petites Villes de Demain valant ORT (opération de revitalisation du Territoire) de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et autorisent le Maire à signer la convention Petites Villes de Demain valant ORT sur la période 2023-2026.

### - Loyer du Restaurant « la table de Saint Berthauld »

Monsieur Le Maire informe les membres présents, que le Gérant de la table de Saint Berthauld, sollicite une baisse de son loyer.

Les membres du Conseil Municipal font remarquer que le café est toujours fermé l'après-midi, que la terrasse n'est pas utilisée ou très peu et demandent que le café reste ouvert les après-midis des mois de juillet et août.

#### Résultat du vote :

Pour une baisse de loyer : 2 voix

Contre une baisse de loyer : 7 voix (dont 1 procuration)

Le montant du loyer ne sera donc pas modifié.

#### **- Fête de Saint Berthauld**

Monsieur DEVIE Jean, se chargera d'emmener les bancs et tables à la Chapelle. Le nettoyage sera réalisé par Madame BERNARD Marie-Claude et Monsieur SAMYN Philippe. Prévoir des prolongateurs supplémentaires pour la sono.

#### **- Drain hameau de Mauroy**

Monsieur DEVIE Jean informe que le drain de Mauroy est bouché et qu'il faut se mettre en relation avec la société LOSANGE pour remédier à ce problème (passage de câbles à l'intérieur).

#### **- Trous route de Chappes**

Présence de trous sur la route de Chappes. Achat de cailloux à envisager rapidement. Messieurs DEVIE ET JADART procéderont à la pose

#### **- Trottoirs**

Monsieur DEVIE Jean fait remarquer le travail de l'Association passion fleurs sur le fleurissement de la commune mais regrette que les trottoirs soient tâchés par l'écoulement d'eau des jardinières. Monsieur LANEAU Philippe répond que le manque de pluie depuis des semaines, fait, que les trottoirs ne sont pas lavés.

#### **- Comptages routiers**

Comptages routiers réalisés par le Conseil Départemental des Ardennes. Les rapports ont été envoyés aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur DEVIE Jean, fait le constat suivant : très peu de vitesse excessive dans Chaumont-Porcien. Sur des portions étroites, la vitesse excessive n'est qu'une impression pour les piétons. La pose de ralentisseurs n'est plus envisageable.

Monsieur LANEAU précise qu'aucun accident n'est à déplorer depuis plus de 50 ans, mais qu'il serait favorable à l'instauration d'une zone « 30 » entre le pôle scolaire et la Gendarmerie.

L'exemple de la commune d'ECLY est cité. Une zone «30 » a été matérialisée par des inscriptions au sol et l'achat de deux panneaux uniquement.

Reste à définir où situer la ou les zones à « 30 ».

#### **- Matériel agricole sur les trottoirs**

Monsieur PAIN Anthony informe que le matériel agricole présent sur les trottoirs à la sortie de Chaumont-Porcien en direction du pôle scolaire est inadmissible. Les enfants doivent marcher sur la route. La borne à incendie est cachée par les engins agricoles.

#### **- Réseau eau**

Madame MUTEREL Nadine demande si une intervention sur le réseau d'eau a été effectuée ces derniers jours car elle constate un manque de pression. Aucune intervention à notre connaissance.

#### **- Entretien autour de la caserne des Pompiers**

Monsieur JADART demande qui entretient le terrain autour de la caserne des Pompiers. Depuis la nomination d'un nouveau chef de centre, le terrain n'est plus entretenu. Monsieur CAMUS demande à Monsieur JADART d'entretenir le terrain.

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance  
SAMYN Philippe



Le Maire  
CAMUS Guy

